

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Lundi 22 mai 2018 à 20 H 00 à la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Martial TESTON

ORDRE DU JOUR :

- 2018-05-22-01 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 09 avril 2018
- 2018-05-22-02 : Création d'une commune nouvelle
- 2018-05-22-03 : Devis de menuiseries pour les logements du 9 rue de l'église
- 2018-05-22-04 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges
- 2018-05-22-05 : Questions diverses

Séance du 22 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mai 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Martial TESTON, Maire.

Etaient présents : Martial TESTON, Bernard DOLATA, Dominique BESNARD, Xavier BERNARD, Emmanuel ROY, Olivier DESERT, Guylaine BERTON, Claude LE FUR, Johan PION, Ghislaine BÉCEL, Valérie RAINEAU BOUCHER, Eric VARRET.

Etaient excusés : Emilie DYS, Grégoire BOUILLON.

Emilie DYS a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Valérie RAINEAU BOUCHER.

Johan PION a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-05-22-01
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 AVRIL 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 09 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018-05-22-02
CREATION D'UN COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le maire de la commune de Courcoué a proposé un groupement des communes de La tour-Saint-Gelin et Courcoué afin de créer une commune nouvelle.

Les conseils municipaux des deux villages se sont rencontrés le 15 mai pour en discuter et une prochaine réunion est prévue le 06 juin afin d'essayer d'analyser les avantages et les inconvénients.

Afin de poursuivre éventuellement ce projet, le conseil municipal met au vote la question suivante :
« Dans l'état des informations actuelles, voulez-vous poursuivre la réflexion ? »
Résultat du vote : OUI 6 voix - NON 6 voix - 1 abstention.

En conséquence la réunion du 06 juin est maintenue.

DELIBERATION N° 2018-05-22-03
DEVIS DE MENUISERIES POUR LES LOGEMENTS DU 9 RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été accepté un devis de l'entreprise BIGOT. L'entreprise a momentanément cessé son activité suite à un sinistre et a confirmé ne pas pouvoir effectuer les travaux.

Monsieur le Maire présente le devis de l'EUURL GARAND de Lémeré pour un montant de 2 739 € H.T.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

DELIBERATION N° 2018-22-05-04
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGES

RAPPORT DE LA CLETC en date du 1^{er} mars 2018 relatif aux transferts de charges liés aux commerces et équipements sportifs rendus aux communes et à la mise à disposition du service ADS de la CCTVV auprès de ses communes membres et adhérentes

Le conseil municipal,

- Vu le rapport de M. TESTON Martial, Maire
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,
- Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne en date du 1^{er} mars 2018, et présenté en Conseil communautaire du 26 mars 2018,

Considérant :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

- Que la C.L.E.T.C. de la CCTVV réunie le 1^{er} mars afin de valoriser les charges transférées liées :
 - aux commerces rendus aux communes dans le cadre de la révision des statuts au 1^{er} janvier 2018 : bar restaurant de la commune de Faye la Vineuse, Bar restaurant de Luzé, Multi-service de Rilly sur Vienne, Auberge de Razines
 - aux équipements sportifs rendus aux communes dans le cadre de la révision des statuts au 1^{er} janvier 2018 : swin-golf de Braslou, salle multi-sports de Ligré
- Que le rapport de la C.L.E.T.C. joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.
- Que la C.L.E.T.C. a retenu l'uniformisation des conditions de mise à disposition du service ADS de la CCTVV avec le service unifié CCTVV/CCTVI et notamment des dispositions financières entre la CCTVV et ses communes membres et adhérentes au service,

Après en avoir délibéré :

- 1.- Approuve le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 1^{er} mars 2018 joint en annexe,
- 2.- Autorise en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents,
- 3.- précise que :
 - les impacts financiers définis dans le rapport de la CLETC seront intégrés au budget communal.

DELIBERATION N° 2018-05-22- 05
QUESTIONS DIVERSES

Cessation d'activité du Bar Multiservices

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Mme CUREAUX Pénélope qui déclare cesser son activité le 31 juillet 2018 et en conséquence demande la résiliation du bail du local commercial du 2 rue de l'église à cette même date.

Un courrier sera adressé à Mme CUREAUX accusant réception de cette résiliation et indiquant le montant de la dette restant due sur les loyers du bar multiservices.

Une réflexion sur le devenir de ce local est nécessaire.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 26 juin 2018 à 20 h.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.

